

Votation 25.11.2018

Accepter le crédit Diviser les coûts par deux

Coûts actuels par jour
en cas de refus



CHF 171.-

Coûts par enfant en cas
d'acceptation du crédit



CHF 140.-

Coûts par adolescent-e
en cas d'acceptation du crédit



CHF 80.-

OUI > à des coûts moins élevés
> à la responsabilité
> à l'adaptation du crédit pour
l'hébergement et l'encadrement des requérants et
requérantes d'asile mineurs non accompagnés

Une vaste alliance allant bien au-delà du cadre des partis politiques est favorable à l'adaptation du crédit:

PLR
Les Libéraux-Radicaux

jeunes libéraux radicaux
comité de base

PS é

JS
Jeunes socialistes

PEV

jpev

PBD

JEUNES
PBD

LES VERTS
SUISSES

jeunes vert-e-s

vert libéraux

jeune grunlibérale
ELKS

AL

Objet de la votation du 25 novembre 2018

Suite au refus du crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile par le corps électoral du canton de Berne en 2017, d'autres concepts d'hébergement et d'encadrement des requérants et requérantes d'asile mineurs non accompagnés ont été examinés.

Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil viennent de se décider pour un nouveau modèle moins coûteux avec des forfaits journaliers moins élevés.

Ces derniers diminuent de CHF 171.- à CHF 140.- pour les enfants et même à CHF 80.- pour les adolescent-e-s à partir de 17 ans.

Trois raisons de dire OUI à l'adaptation du crédit pour l'hébergement et l'encadrement des requérants et requérantes d'asile mineurs non accompagnés

› Parce que cela réduira les charges financières du canton de Berne à l'avenir

Avec l'adaptation du crédit, des forfaits journaliers moins élevés que jusqu'à présent seront applicables, ce qui représente des économies allant de CHF 30.- à CHF 90.- par enfant et par jour.

› Parce que cela vaut la peine d'investir dans l'intégration et la formation des enfants et des adolescent-e-s

Cela réduit clairement la probabilité d'une future dépendance de l'aide sociale et donc de coûts sociaux élevés.

› Parce qu'un refus du crédit coûtera plus cher

Si l'adaptation de crédit proposée était refusée, l'ancien contrat serait maintenu avec un forfait journalier plus élevé de CHF 171.-.

Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil veulent conserver le concept éprouvé de l'hébergement séparé pour les requérantes et requérants d'asile mineurs. **Le Grand Conseil a très nettement adopté l'adaptation du crédit par une large majorité de 100 voix contre 47.**

Le 25 novembre 2018, dites OUI à l'adaptation du crédit pour l'hébergement et l'encadrement des requérants et requérantes d'asile mineurs non accompagnés!